

L'ASSOCIATION

ADIMC 72

L'association accompagne des personnes atteintes de paralysie cérébrale, en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, et quelques semaines par an, des enfants présentant des troubles envahissants du comportement.

NOS MISSIONS

- Faire reconnaître la spécificité du handicap paralysie cérébrale dans ses possibilités, mais aussi ses limites,
- Accueillir, accompagner et mettre en place un environnement adapté et sécurisé, en fonction des droits, des souhaits et des besoins de la personne,
- Proposer des soins qui prennent en compte le bien-être, le confort, la prévention de la douleur, tout en préservant l'intégrité, l'intimité et la dignité de la personne,
- Respecter la volonté, préserver le désir et garantir la liberté de la personne,
- Ecouter les familles, respecter leurs choix, reconnaître leurs besoins, les informer, les soutenir et les représenter.

L'ADIMC 72

EN SARTHE



SIÈGE SOCIAL

7 avenue François Mitterrand,
72000 Le Mans

02 43 24 88 28

adimc72.org


Association loi 1901, affiliée à la Fédération Paralysie Cérébrale France, reconnue d'utilité publique. A reçu l'agrément national des associations et unions représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique - J.O. du 18-01-2019.

MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE



MAT Enfants

LE JARDIN D'ALEXANDRE DE L'ADIMC 72

2 rue de Saint Paul

72600 Villeneuve-en-Perseigne

02 43 31 13 15

mat@adimc72.org


ÉTABLISSEMENT FINANCÉ PAR



L'ÉTABLISSEMENT

LA MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE

PRÉSENTATION

La Maison d'Accueil Temporaire (MAT) Le Jardin d'Alexandre se situe à proximité d'Alençon (12 km), de Mamers (14 km) et du Mans (50 km).



L'admission au sein de cet établissement d'accueil temporaire de l'ADIMC 72 nécessite une notification de la MDPH en cours de validité pour un accueil temporaire de 90 jours, et un accord de la commission d'admission.

CAPACITÉ ET TYPE D'ACCUEIL

L'établissement dispose de 16 places d'accueil temporaire en hébergement (14 chambres individuelles et une chambre double). L'accueil à la MAT ne peut excéder 90 jours par an. Le séjour doit être composé de 2 nuits minimum et les 90 jours peuvent être fractionnés en fonction des besoins de l'enfant ou de l'adolescent, mais aussi en fonction des besoins des aidants.

MISSIONS

DE LA MAT

LE PUBLIC ACCUEILLI

La MAT Le Jardin d'Alexandre accueille des enfants et adolescents de 6 à 20 ans présentant différentes pathologies et/ou handicaps (paralysie cérébrale, polyhandicap, maladie génétique, déficience intellectuelle...).

Un accueil spécifique est proposé aux enfants et adolescents présentant des Troubles Envahissants du Comportement ou des Troubles du Spectre Autistique. Ils sont accueillis sur certains week-ends et semaines ciblées.

INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS



LES SERVICES

DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ÉQUIPE

Afin d'offrir le meilleur accompagnement aux usagers de la MAT, l'établissement dispose d'une équipe pluridisciplinaire :

- Service éducatif
- Service infirmier
- Service logistique
- Service administratif

L'ACCOMPAGNEMENT

La MAT apporte une réponse novatrice en marge de l'accompagnement institutionnel des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Les séjours permettent entre autres une période de distanciation et de réadaptation, une prévention des situations de crise, une réponse à une situation d'urgence, ou encore un temps d'expérimentation ou de socialisation.

